



École francophone d'Airdrie

Code de conduite au secondaire

L'École francophone d'Airdrie vise à favoriser la réussite scolaire et ceci dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi les règles de conduite ont été établies en fonction du droit qui est reconnu à l'élève de recevoir un enseignement de qualité tout en vivant en harmonie avec les autres à l'intérieur de son école.

En contrepartie, l'école encourage l'élève à assumer certaines responsabilités afin de le préparer à la vie adulte. C'est un objectif de vie que nous allons travailler à réaliser ensemble cette année à l'intérieur de notre projet éducatif.

Tout adulte se doit d'être respecté tout dépendamment de sa fonction dans l'école (bénévole, aide-élève, animateur, invité spécial, etc.)

Responsabilités de l'élève

Respect

«Le respect est la première règle de bonne conduite»

Le respect est à la base des relations interpersonnelles. Les élèves se doivent de se conformer au code de vie et faire preuve de respect en tant que citoyen actif.

Respect des autres et de leur environnement

Les élèves doivent agir de manière respectueuse à l'école et lorsqu'ils représentent l'école, envers tous les membres de la communauté gravitant autour de l'école francophone d'Airdrie et envers l'environnement dans lequel ils évoluent.

Tenue vestimentaire

Les élèves s'engagent à porter une tenue vestimentaire adéquate et respectueuse envers eux-mêmes et les autres. Les vêtements incitant à la violence, à la sexualité ou à tout autre message ou image dégradante ne sont pas tolérés. De plus, les vêtements doivent présenter une longueur acceptable. Les vêtements courts, les décolletés, les pantalons portés bas sont donc à éviter. Aucun sous-vêtement ne doit être visible. Tous les enseignants se réservent le droit de refuser une tenue vestimentaire. Dans le cas où un vêtement est inadéquat, un vêtement de l'école sera fourni. Les souliers à roulettes ne sont pas acceptés.

Nourriture et boisson

Cela sera selon la discrétion des enseignants.

*Notons qu'il est complètement interdit de manger dans le gymnase et dans le laboratoire (pour des causes d'hygiène).

Cellulaire

Les cellulaires sont autorisés à l'école. Cependant, **ils ne sont pas autorisés en salle de classe.** Au début de chaque cours, les élèves doivent le déposer dans une boîte prévue à cet effet, l'écran vers le bas, en mode silencieux. Notons, que l'élève peut aussi le laisser dans son casier barré. Si l'élève en a besoin pour des usages pédagogiques, il n'aura qu'à demander la permission à l'adulte responsable en classe. *Un enseignant peut confisquer un cellulaire et le remettre à l'élève à la fin du cours ou à la fin de la journée dans le cas d'un mauvais usage. De plus, si vous avez besoin de contacter vos enfants ou vice versa, vous devez **obligatoirement** passer par l'administration pour en aviser l'école.

Jeux électroniques et films

Les élèves de 7-8-9e peuvent jouer à des jeux en ligne ou écouter des films sur leur appareil électronique seulement à compter de 12h20, pendant le dîner. Il est interdit de le faire entre 12h00 et 12h20.

Casier

Le casier est une propriété de l'école. Nous vous invitons à utiliser le cadenas fourni par l'école pour garder vos articles en sécurité.

Interdictions

Aucun comportement d'**intimidation** sera toléré:

L'intimidation est une forme d'agression et peut être :

- Physique - Exemples : pousser, donner des coups de coude, frapper
- Verbale - Exemples : insulter, donner des noms, faire des commentaires racistes, sexistes ou homophobes
- Sociale - Exemples : faire du commérage, répandre des rumeurs, exclure une personne d'un groupe, l'isoler ou se liguier contre elle
- Par voie électronique - Exemples : intimidation faite en utilisant les courriels, les messages textes ou les médias sociaux

Si vous êtes victimes ou témoin d'intimidation, vous devez dénoncer la personne en contactant un enseignant, la direction d'école ou toute autre personne de confiance.

Voici des petits trucs pour cesser l'intimidation:

- **Dénoncez** l'intimidateur à un adulte.
- **Intervenez** en cas d'intimidation d'un autre élève.

Les **cigarettes**, les **cigarettes électroniques** (vapoteuses), les **drogues**, l'**alcool**, les pointeurs laser, les couteaux de poche, les allumettes, les briquets et tout autre arme ou matériel n'étant pas recommandé pour la classe est **interdit** à l'école. Ces objets seront confisqués sans préavis.

- les fumeurs (18 ans et plus) doivent respecter la loi et fumer à 5 m d'un bâtiment public, mais jamais sur le terrain de l'école (y compris le stationnement ou dans sa voiture): c'est-à-dire que l'élève fumeur doit aller sur le trottoir opposé de l'école.

Technologie et citoyenneté numérique

Les élèves s'engagent à être de bons citoyens numériques en utilisant la technologie à des fins éducatives et ce, de manière responsable par le biais d'un **contrat signé**. Pour en savoir plus sur le sujet, cliquer [ici](#). Dans le cas de non-respect des règles de la citoyenneté numérique, l'élève peut se voir retirer son appareil.

Les élèves sont appelés à utiliser différents outils technologiques. La plate-forme Google est le principal outil et les élèves doivent maîtriser les différentes composantes dont : courriel,

Classroom, Drive... L'utilisation de la technologie à des fins éducatives est fortement encouragée.

Engagement

«La réussite est une question de persévérance, de discipline et de confiance. »

Les élèves se doivent de prendre en charge leur réussite. L'apprenant est l'élément central de l'éducation et il doit développer son autonomie dans ses apprentissages afin de vivre du succès.

Nous visons principalement 4 apprentissages: Apprendre à apprendre, apprendre à faire, apprendre à être, apprendre à vivre ensemble.

Pour réussir à l'école, l'élève s'engage à respecter les éléments suivants:

- L'utilisation de l'**agenda** électronique ou papier est **essentielle** à la réussite et à l'organisation. Veuillez vous assurer d'en avoir un et de l'apporter à **tous** les cours.
- Utiliser la technologie pour des fins éducatives de manière régulière et organisée (Classroom, courriel, drive, agenda).
- Vérifier l'état de vos évaluations en ligne à l'aide de Connected (Maplewood) qui donne accès en ligne aux bulletins en tout temps. * Rappelons qu'en 2018-2019, le conseil scolaire a opté pour deux envois de bulletins par année. Les parents pourront consulter Connected (Maplewood) pour faire le suivi de la progression des apprentissages.

[Lien pour accéder aux notes](#)

- Apporter le matériel nécessaire à tous les cours, y compris les vêtements et les souliers d'éducation physique pour les cours au gymnase.
- Plusieurs sorties éducatives et/ou sportives ont lieu durant l'année. Veuillez vous assurer de compléter les formulaires avant la date limite.
- Pour les élèves présentant des besoins spécifiques en inclusion scolaire, un plan d'appui sera rédigé et les parents en seront informés.
- Période focus/tutorat : Lors de ces périodes, les élèves doivent se concentrer sur leur réussite académique. Ils peuvent donc aller rencontrer leurs enseignants pour de l'aide supplémentaire, reprendre une évaluation, terminer un projet, avancer dans une

matière... De plus, l'école fournit **gratuitement du temps de tutorat** selon les spécialistes par matière. Veuillez consulter le calendrier prévu à cet effet.

- Période flexible: Lors de la période flexible du vendredi après-midi, les élèves peuvent profiter de ce temps pour participer à un comité, avoir un entraînement avec les équipes sportives, organiser leur technologie, gérer leurs formulaires, avoir des consultations professionnelles ou en orientation scolaire, faire du mentorat, poursuivre un cours en ligne, aller à la bibliothèque. À certains moments, la salle d'entraînement et la salle de jeu seront accessibles.

Évaluation

Exemption

Un élève de 7-8e année peut être exempté d'un examen final s'il obtient une moyenne de 85% ou plus dans un cours. Il peut également choisir de faire l'examen et de considérer, ou non, sa note pour le bulletin final, compte tenu de son résultat.

Plagiat

En cas de plagiat ou de tricherie, un élève se verra obligé de reprendre son travail ou l'évaluation complète afin d'être évalué.

Retard dans la remise des travaux et reprise d'évaluation

En cas d'absence ou de retard, l'élève doit prendre la responsabilité de compléter ou de reprendre le travail. Il doit alors contacter son enseignant ou un pair et assurer le suivi.

Un élève peut décider de reprendre une évaluation ou de se voir accorder une extension dans la date de remise de ses travaux en complétant le [Contrat d'engagement pour ma réussite scolaire](#). Ainsi, afin d'avoir droit à un examen de reprise, l'élève doit démontrer qu'il s'est préparé pour avoir le droit de refaire son évaluation. Il doit alors aller voir son enseignant pendant les périodes focus ou flex avant la reprise afin de retravailler les notions à étudier. Il devra rencontrer un échancier et établir un plan afin d'améliorer sa note. Le tout devra être approuvé par les parents par le biais du contrat d'engagement.

Travaux incomplets

Un élève peut se voir attribuer un “incomplet”(INC) pour un travail non remis. C'est un moyen pour vous de voir dans Maplewood que le travail n'a pas été complété. La note sera réajustée lorsque le travail sera remis. La politique de reprise d'évaluation s'applique dans cette situation.

Les parents seront également contactés lorsqu'un projet est incomplet par le biais d'un courriel ou d'un appel téléphonique.

Compilations des travaux

Nous invitons les élèves à utiliser Google Drive pour bâtir leur portfolio en ligne. Tous ces éléments constituent le dossier académique de l'élève.

Communication avec l'élève

L'élève doit s'assurer de vérifier ses courriels et Classroom sur une base régulière. Ces outils permettent de communiquer rapidement avec un enseignant et de vérifier les échéanciers des travaux dans chacun des cours.

Communication aux parents

Il est de la responsabilité des enseignants d'entrer, au fur et à mesure, les derniers résultats obtenus par les élèves dans Maplewood. Il est, cependant, de la responsabilité des parents et des élèves d'aller visiter le site Maplewood pour assurer une bonne communication.

Processus disciplinaire

Outre les règles présentées ci-dessus, nous tenons à rappeler que les principales lois en vigueur en Alberta s'appliquent à l'école comme partout ailleurs. Il arrive que certains comportements soient si graves que l'on parle alors de manquements majeurs. Pour les comportements mentionnés ci-dessous, il est possible de passer au niveau 4 ou 5 directement.

MANQUEMENTS MAJEURS (directement niveau 3, 4 ou 5)

- agresser, se bagarrer (voies de fait);
- harceler;

- menacer;
- intimider;
- refuser d'obéir à une personne en autorité (refuser les conséquences);
- commettre une impolitesse majeure qui se veut une attaque envers l'autorité de cette personne (pas seulement l'expression inadéquate de la frustration de l'élève);
- taxer (extorsion);
- voler;
- consommer ou être sous les effets de la drogue, de l'alcool et fumer la cigarette ou la cigarette électronique à l'école (possession ou vente).
- etc.

Processus disciplinaire		
Niveaux	Responsable(s)	Conséquences
Niveau 1	Enseignant	<p>Les enseignant(e)s donneront jusqu'à trois avertissements. L'intervention ponctuelle a pour seul objectif d'attirer l'attention de l'élève et parfois de ses parents ou responsables sur une situation. Il se peut qu'on demande à l'élève de faire une tâche particulière. Les conséquences sont naturelles et logiques.</p> <p>Exemple : reprendre l'élève oralement, rencontre de l'élève par l'enseignant, travail de réflexion, exigence d'une signature des parents, lettre d'excuses et appel aux parents, retrait d'un article appartenant à l'élève (cellulaire, etc.)</p>
Niveau 2	Enseignant Direction	<p>Brève retenue ou retrait ponctuel d'un droit. On peut référer l'élève à l'intervenante jeunesse, la travailleuse sociale, la responsable de l'inclusion scolaire, le conseiller en orientation scolaire. Un plan de comportement peut être mis en place. L'élève rencontrera l'enseignant et la direction. Le parent est automatiquement averti par écrit ou par téléphone.</p> <p>Exemples : retenue après la classe, retenue le midi, interdiction d'accès à un lieu, privation d'une sortie, retrait temporaire d'un cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'élève qui est retiré temporairement d'un cours doit se présenter au bureau de la direction avec courriel de l'enseignant donnant les motifs de l'exclusion, l'heure et le et le travail à faire. Pour réintégrer la classe, il devra y avoir, au préalable, une rencontre avec l'enseignant et l'élève.
Niveau 3	Direction	<p>Retenue prolongée ou privation prolongée d'un droit. Il y aura une rencontre formelle avec les parents et l'élève.</p> <p>Exemples : retenue répartie sur plusieurs jours de classe, retenue lors d'une journée pédagogique, exclusion d'une équipe ou d'une activité libre.</p>
Niveau 4	Direction et directeur adjoint	Suspension à l'interne ou à l'externe (peut aller jusqu'à 5 jours)
Niveau 5	Direction et Directeur général ou directeur général adjoint au conseil scolaire du Francosud	Le cas de l'élève sera soumis au Conseil scolaire.

HYPERLINK "mailto:Martin.camirand@csud.ca"